



CFPPA DE NYONS
2 avenue de Venterol
26110 Nyons
www.cfppa-nyons.fr
04 75 26 65 90
cfppa.nyons@educagri.fr

Mise à jour le 01/10/2018

UCARE

Transmettre les usages traditionnels

des plantes médicinales

Du 4 au 15 mars 2019

Durée : 70 heures

Du lundi au vendredi - 8h30-12h00 13h30-17h00

Référent Administratif

Marie-Hélène BEGNIS
04 75 26 65 90
cfppa.nyons@educagri.fr

Référent Pédagogique

Isabelle GREGOIRE
04 75 26 90 50
isabelle.gregoire@educagri.fr

Objectifs de la formation

Répondre aux attentes des clients sur l'usage des plantes médicinales lors des temps dédiés à la commercialisation, en tenant compte des risques toxicologiques et de la réglementation. Répondre à une pratique actuelle des producteurs de produits transformés ou non en vente directe.

Compétences visées

- Distinguer les vertus et les risques toxicologiques spécifiques des plantes médicinales
- Mise en œuvre d'un conseil aux usages médicinaux courants

Public visé

- Stagiaires BPREA, salariés, Exploitants agricoles et autres publics.

Pré-requis nécessaires : Aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : au cours de la formation, vous serez amené à reconnaître des drogues sèches et serez mis en situation de répondre à un client sur les vertus des plantes en tenant compte de sa toxicologie et de la réglementation.



Contenu	Durée : 70h	Formateurs : Plusieurs intervenants animeront la formation dont Jean-François Roussot – Thierry Thévenin –Thierry Folliard
Historique de l'herboristerie Contextualisation des producteurs de Ppam en vente directe Botanique appliquée aux Plantes médicinales. Reconnaissance des drogues sèches Toxicologie – Pharmacognosie Rechercher des informations fiables sur les vertus des plantes Cadre réglementaire. Champ d'application du conseil des paysans herboristes Bons usages et mésusages des plantes		Lieu : CFPPA de Nyons, visite producteurs Frais de formation : 686,00 € Financement : *Sous traitance pour les autres centres de formation : tarif selon convention groupement régional et autre. *Pour les particuliers et personnes bénéficiant d'un financement extérieur : 9,80€/heure stagiaire. *Certaines formations pourront bénéficier d'un financement Vivéa (exploitants agricoles, cotisants solidaire et candidats à l'installation)

Matériels et moyens pédagogiques : CDI, drogues sèches, produits transformés

Méthodes pédagogiques : Etude de cas, exposés, travaux de mise en pratique, travaux en sous-groupe, botanique appliquée.